

COMPTE-RENDU
Conseil Communautaire du 09 mars 2010

FINANCES - Comptes administratifs 2009 (Principal et annexes)

M. le Président ne prend pas part au vote. Le Conseil communautaire, sous la présidence de M. Serge JALU, 1^{er} Vice-président, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2009.

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
3 360 529,70	6 651 626,66	3 291 096,96
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 706 647,85	1 373 279,05	-333 368,80

Vote: Unanimité

ZA SAINT UNIAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
7 362,08	7 362,08	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
0,00	0,00	0,00

Vote: Unanimité

BATIMENTS INDUSTRIELS		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
147 092,35	108 408,20	-38 684,15
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
90 701,15	426 009,27	335 308,12

Vote: Unanimité

PA GAUTRAIS II		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
48 854,60	50 911,62	2 057,02
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
97 708,82	48 854,22	-48 854,60

Vote: Unanimité

ZA BOISGERVILLY		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
342 484,18	343 982,46	1 498,28
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
667 899,59	340 704,14	-327 195,45

Vote: Unanimité

PA GAUTRAIS I		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
86 633,30	86 633,00	-0,30
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
87 818,00	1 185,00	-86 633,00

Vote: Unanimité

ELECTRIFICATION		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
	5,86	5,86
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
0,00	2 180,93	2 180,93

Vote: Unanimité

GARE VELO RAIL MEDREAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
141 594,80	227 394,69	85 799,89
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
710 796,20	577 994,33	-132 801,87

Vote: Unanimité

PA BROHNIERE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2 326 865,95	2 315 209,44	-11 656,51
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
3 284 420,56	1 902 089,85	-1 382 330,71

Vote: Unanimité

RESULTATS CONSOLIDES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
6 461 416,96	9 791 534,01	3 330 117,05
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
6 645 992,17	4 672 296,79	-1 973 695,38

RESULTAT CONSOLIDE**1 356 421,67**

FINANCES - Budget Gare-Vélo Rail de MEDREAC - Affectation du résultat de fonctionnement 2009

Considérant l'excédent de fonctionnement, les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 85 799,89 € en section d'investissement (c/1068).

FISCALITÉ – Taux d'imposition 2010

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir le niveau de fiscalité et vote pour l'année 2010 les taux suivants :

Taxe d'habitation	1,76 %
Foncier bâti	1,75 %
Foncier non bâti	5,57 %

Et de fixer le niveau de fiscalité et vote pour l'année 2010 le taux suivant :

CFE (Cotisation foncière des entreprises) <i>Anciennement taxe professionnelle</i>	11,43%
---	--------

FINANCES – PA la Brohinière Est – Budget annexe assujetti TVA

Par délibérations n°s 09-66 et 09-80 du 09 juin 2009, le Conseil communautaire a décidé de scinder l'aménagement du parc d'activités de la Brohinière et de créer deux zones d'aménagement concerté (ZAC) : ZAC Ouest et ZAC Est. Cette décision implique l'ouverture d'un nouveau budget annexe pour retranscrire les opérations comptables relatives à l'aménagement de chacune des ZAC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte le principe de création d'un budget intitulé « PA la Brohinière – ZAC Est » ; demande l'assujettissement de ce budget à la TVA ; vote le budget, pour l'exercice 2010, tel qu'il a été présenté ; Et autorise le Président, ou en son absence l'un des Vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

FINANCES – Budgets primitifs 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote les budgets primitifs 2010 au niveau du chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
7 963 637,96	7 963 637,96
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
6 303 127,55	6 303 127,55

Vote: Unanimité

BATIMENTS INDUSTRIELS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
155 692,15	155 692,15
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
391 916,12	391 916,12

Vote: Unanimité

PA GAUTRAIS II (SUD)	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
50 911,60	50 911,60
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
97 709,18	97 709,18

Vote: Unanimité

ZA BOISGERVILLY	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
573 426,00	573 426,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
873 123,17	873 123,17

Vote: Unanimité

PA GAUTRAIS I (NORD)	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 002 785,30	1 002 785,30
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
919 418,00	919 418,00

Vote: Unanimité

ELECTRIFICATION	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
5,86	5,86
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2 180,93	2 180,93

Vote: Unanimité

GARE VELO RAIL MEDREAC	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
192 776,98	192 776,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
167 476,87	167 476,87

Vote: Unanimité

PA BROHNIERE EST	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
625 000,00	625 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
625 000,00	625 000,00

Vote: Unanimité

PA BROHNIERE OUEST	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
3 142 453,51	3 142 453,51
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
3 976 784,22	3 976 784,22

Vote: Unanimité

FINANCES - Comptes de gestion 2009

Considérant les opérations régulières,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

FINANCES - Participations 2010

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil communautaire adopte les participations 2010 suivantes :

	2010	IC
SMICTOM	868 776.12 € €	6554-812
Entente Athlétique du Pays de Brocéliande (EAPB)	931 €	6574-40
Service Départemental Incendie et Secours (SDIS)	167 851.59 €	6553-020
Pays de Brocéliande	64 286 €	65738-025
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	15 500 €	65738-70
Office cantonal des sports	11 300 €	6574-40
Comice Agricole	10 382 €	6574.025
Office National des Forêts (ONF)	5 000 €	65738-01
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	470 €	6281-021

PARTENARIAT - CG35 - Renouvellement de la convention relative au conseil architectural

M. le Président expose : le réseau des architectes conseillers du Conseil général d'Ille et Vilaine a notamment pour objectif d'assurer un conseil architectural en faveur des particuliers et des collectivités, ainsi que de mettre en place des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'architecture.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler ce partenariat mais dans les conditions suivantes :

- 1 vacation facturée dès 3 pétitionnaires rencontrés ;
- les frais de mission seront également pris en compte dans la facturation ;
- la participation de la Communauté de communes est maintenue à 25% du coût des vacations dans la limite de 44 vacations annuelles par tranche de 10 000 habitants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un architecte-conseil telle qu'elle a été présentée ; Et autorise le Président, ou en son absence l'un des Vice-présidents délégués, à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

PARTENARIAT – CDG 35 – Contrat d’assurances des risques statutaires du personnel

M. le Président informe le Conseil communautaire que le contrat d’assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l’unanimité :

- Article 1 : la Communauté de communes du Pays de Montauban de Bretagne mandate le centre de gestion d’Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d’assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d’assurance des risques statutaires du personnel.
- Article 2 : les risques à couvrir concernent :
 - les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
 - les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.
- Article 3 : la collectivité s’engage à fournir au centre de gestion d’Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d’assurance.
- Article 4 : autorise le Président, ou en son absence l’un des Vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PARTENARIAT : Pays de Brocéliande – Création d’une commission transports : désignation d’un représentant

Après en avoir délibéré, et, à l’unanimité, sont désignés pour représenter la C.C.P.M.B. auprès de la commission transports créée par le Syndicat mixte du SCOT du Pays de Brocéliande : M. Bernard PIEDVACHE, et M. Christian LESIMPLE.

PERSONNEL – Modification du tableau des emplois permanents à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l’unanimité approuve la modification du tableau des emplois permanents de la Communauté de communes, à compter du 1^{er} avril 2010 comme suit :

Cadres d’emplois	Grades	Nombre d’emplois et durée hebdomadaire de service
Filière Administrative		
Attachés territoriaux	Attaché	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	4 à raison de 35 h hebdomadaires
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 22 h hebdomadaires
Filière Technique		
Techniciens supérieurs territoriaux	Technicien supérieur chef	1 à raison de 35 h hebdomadaires
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 4 h 45 hebdomadaires
Filière Animation		
Animateurs territoriaux	Animateur	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Adjoints territoriaux d’animation	Adjoint d’animation de 2 ^{ème} classe	2 à raison de 35 h hebdomadaires

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours ; Autorise le Président à procéder à la déclaration de création d'emploi auprès de Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ; Accepte la prise en charge des frais de lauréat dus au centre de gestion organisateur du concours ; Et autorise M. le Président, ou en son absence l'un des Vice-présidents délégués à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL – Création d'un poste d'agent d'accueil (CAE passerelle)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de créer un emploi d'agent d'accueil dans le cadre du dispositif CAE passerelle ; Précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, non renouvelable, sauf cas particulier, à compter du 1^{er} avril 2010 ; Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ; Indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ; Autorise le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement ; Autorise le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; Autorise le Président à établir et conclure le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi correspondant ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010 ; Et autorise le Président, ou en son absence l'un des Vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PA La GAUTRAIS – Marché de Travaux de requalification et d'extension

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la décision du Président de déclarer sans suite la procédure d'attribution du lot 4 Signalétique, et l'autorise, après une redéfinition des besoins, à relancer la consultation portant sur l'attribution de ce lot ; Attribue les marchés ayant pour objet les lots 1, 2 et 3 dans les conditions indiquées sur le tableau ci-dessous :

Marché n°	Intitulé	Attributaire (CP Ville)	Montant estimatif résultant de l'application des prix unitaires aux quantités estimatives (en € HT)		
			Partie requalification	Partie Extension	Montant global
2009-28-01	Requalification et extension du PA de la GAUTRAIS Lot 1 terrassement voirie assainissement	Colas Centre Ouest – Ets LE CLERC TP (44307 NANTES)	433 652.35	292 277.05	725 929.40
2009-28-02	Requalification et extension du PA de la GAUTRAIS Lot 2 Eau potable	SADER (22600 LOUDEAC)	Sans objet	33 370.00	33 370.00
2009-28-03	Requalification et extension du PA de la GAUTRAIS Lot 3 Espaces verts	SARL NATURE ET PAYSAGE (35137 BEDEE)	40 094.10	17 511.10	57 605.20

Et autorise M. le Président à signer lesdits marchés ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

PA LA GAUTRAIS NORD – REQUALIFICATION – Approbation du plan de financement et demande de subvention D.D.R

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'opération et le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	€	Taux
REQUALIFICATION		AUTOFINANCEMENT		
Maîtrise d'œuvre Requalification	21 000,00	Fonds propres	442 739,83	70,00%
Annonce travaux requalification (AAPC)	899,94			
Frais de reprographie	727,45			
Travaux Requalification	473 746,45			
Lot 1 Terrassement voirie assainissement	433 652,35	ETAT		
Lot 3 Espaces verts	40 094,10	D.D.R.	189 745,64	30,00%
Effacement de réseaux	133 441,14			
DIVERS				
Mesures de déflexion	1 405,50			
Frais de géomètre	1 265,00			
TOTAL	632 485,47		632 485,47	100,00%

Rappelle que la Communauté de communes du Pays de Montauban de Bretagne assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération ; Et autorise le Président, ou en son absence l'un des Vice-présidents délégués, à entreprendre la demande de subvention auprès de l'Etat (Dotation de Développement Rural), et, à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

PA LA BROHINIÈRE – Aménagement des réseaux du barreau de liaison – Délégation au Président

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire délègue au Président l'attribution et la signature des marchés portant sur l'aménagement des réseaux du barreau de liaison de la Brohinière dans sa partie située dans le périmètre de la ZAC ; Et autorise le Président, ou en son absence l'un des Vice-présidents délégués à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PA LA BROHINIÈRE – Archéologie – Réalisation de fouilles archéologiques

Considérant la procédure adaptée relative à la consultation 2009-26 « Réalisation de fouilles archéologiques sur le Parc d'activités de la Brohinière »,
Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 16 février 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue le marché 2009-26 « réalisation de fouilles archéologiques sur le PA de la Brohinière » dans les conditions suivantes :

Attributaire	Adresse	Montant € HT
INRAP	37 rue de Bignon 35577 CESSON SEVIGNE	187 379.38

Délègue au président ou en son absence à l'un des Vice-présidents la signature du marché et de tous les documents se rapportant à cette affaire ; Et autorise la transmission du contrat et du projet scientifique au Préfet de région (direction régionale des affaires culturelles).

ADMINISTRATION GENERALE - Information du Conseil communautaire

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire des procédures suivantes :

INTITULE DU CONTRAT	Attributaire	Montant du contrat (euros HT)	Date de notification
Aménagement des abords du Manoir	AGENCE BONNOT ARCHITECTURE	8 500,00	27/01/2010
Désherbage de la ligne ferroviaire du Vélo-rail	SARL DENIAUD	563,55	23/11/2009
Mission SPS barreau de liaison du PA de la Brohinière	ARCOOS	838,00	16/02/2010
Nettoyage des vitres de la maison des jeunes, de la gare de Médréac.	ATOUTS CARREAUX	256,80	21/12/2009
Dépose et évacuation des convoyeurs et des supports d'un bâtiment industriel	ROMY RECYCLAGE	1 000,00	03/02/2010
Création de 12 branchements eau potable sur la ZA du Champ Morin	VEOLIA EAU	7 798,44	28/01/2010
Modification du raccordement réseau EU et EP sur la ZA du Champ Morin	Eurl CDEA	197,00	22/01/2010
Etude, suivi des travaux et recette de conformité sur le réseau du barreau de liaison	ORANGE	684,92	04/02/2010
Participation à l'édition 2010 du PASS'BROCELIANDE	PAYS TOURISTIQUE DE BROCELIANDE	55,00	28/01/2010
Révision du petit train du vélo-rail de Médréac	GARAGE POCINHO	534,50	02/02/2010
Maintenance des maquettes de l'espace scénographie de la Gare de Médréac	MTG	513,06	26/01/2010
Diffusion Dépliants fédération 2010	VELORAIL DE France	27,00	15/01/2010
Insertion d'une publicité sur le gare de Médréac dans le journal "l'info sortir"	OUEST EXPANSION	1 800,00	11/01/2010
Insertion d'une publicité dans le guide "Loisirs en Bretagne"	CRT BRETAGNE	143,52	28/01/2010
Migration du site internet de la Communauté de communes	COGNIX SYSTEMS	1 750,00	22/01/2010
Mise en place d'une news letter	COGNIX SYSTEMS	890,00	22/01/2010

A l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la conclusion des contrats ci-dessus listés.

ADMINISTRATION GENERALE - Information du Conseil communautaire

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire des décisions suivantes :

NOM	OBJET	MONTANT SOLLICITE	DATE DECISION BUREAU
CinéM.A.35	Fête du cinéma départementale (24 au 28 mars 2010) et autres interventions culturelles.	300 €	28 janvier 2010
Institut du conte	Veillées partagées = cycle de 8 r.d.v. chez l'habitant et un dernier r.d.v. dans un lieu marqué.	1 500 €	28 janvier 2010
Le Trèfle à 4 Feuilles	Organisation d'un séjour intergénérationnel en Bretagne en partenariat avec Résidence Les Grands Jardins, Résidence. Les Menhirs et Lycée St Nicolas La Providence.	500 €	28 janvier 2010
Brocéliande Aventure 35	Organiser des déplacements communs à des trails en Bretagne et en France.	NR	28 janvier 2010
Natura'Zik	Dans une atmosphère culturelle, conviviale et musicale Natura'Zik est un salon gratuit d'information et de sensibilisation dédié aux énergies renouvelables, à l'agriculture et à la protection de l'environnement. 2010 : salon + concerts sur 2 jours à Romillé ; Stand itinérant sur ½ journée à MDB.	500 €	25 février 2010

A l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte des décisions de Bureau indiquées dans le tableau ci-dessus